choc, une des voitures monta sur le trottoir à l'angle de la maison de commerce Agache et renversa net le réverbère placé sur le bord du trottoir. La roue gauche de l'auto fut entièrement tordue et la direction rompue. Il n'y eut, fort heureusement, que des dégâts matériels.

DOUAI

CHUTE DE VELO

Dans la matinée d'hier, M. Georges Marteau, 25 ans, demeurant à Lambres, passait à vélo, boulevard de l'Industrie. Tout à coup, la machine dérapa et le cycliste fut projeté à terre. Dans sa chute, M. Marteau se blessa au visage.

Après avoir reçu quelques soins, il put regagner son domicile.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

LALLAING

RENVERSÉE PAR UNE AUTO.— Vers 10 h., Mme Marie Vertray, 72 ans, demeurant rue de la Place, 279, rentrait chez elle, lorsqu'en traversant la rue, elle fut heurtée et renversée par une auto. Le conducteur de la voiture, M. Gaston Chanu, demeurant rue du Canteleu, à Douai, stoppa immédiatement et porta secours à la septuagénaire.

Blessée au pied, Mme Vertray a été reconduite chez elle. Elle devra se reposer six semaines.

La responsabilité de l'accident ne semble pas incomber à l'automobiliste qui tenait sa droite, roulait à allure modérée et avait actionné sa trompe.

COURCHELETTES

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Voici les accidents du travail survenus sur le territoire de Courchelettes, du 23 au 30 décembre 1926.

A la Société Générale des Huiles de Pétrole, de Courchelettes : Dehecq Fernande, plaie par écrasement de l'auriculaire droit ; incapacité 10 à 12 jour ; s Duquesne Henri, plaie contuse et fracture du gros orteil pied gauche, incapacité 30 à 35 jours ; Gouy Gabriel, brûlures par acide à la figure et à la poitrine, incapacité 10 à 12 jours ; Cresson Angèle, brûlure du 2e degré au poignet gauche, incapacité 10 12 jours ; Bertenil Mélanie, plaie contuse infectée au majeur main gauche, incapacité 10 à 12 jours ; Pauchet Anaïse, brûlures 1er et 2e degré, dos et doigts du pied gauche, incapacité 15 jours ; Fauveaux Catherine, contusion à l'annulaire main gauche, continue à travailler ; Dehecq Fernand, corps étranger profondément implanté dans la cornée de l'œil droit, incapacité de quelques jours.

Etablissements Vve Dennis-Debaisieux, à Marly : Carlier Gaston, entorse du poignet gauche, incapacité de 10 à 12 jours.

SIN-LE-NOBLE

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Hunninck Jean 22 ans, à Sin-le-Noble, piqure infectée de la face dorsale de la main droite : 12 à 15 jours. — Dernoncourt Adolphe, 64 ans, à Sin-le-Noble, entorse du poignet gauche et de contusions avec large ecchymose de la face externe de la cuisse gauche : 15 jours. — Mathez Charles, 52 ans, à Sin-le-Noble, déchirure musculaire région inguinale gauche : 12 à 15 jours. — Lefebvre Désiré, 42 ans, à Sin-le-Noble, petite hernie, ne chôme pas. — Delplanque Jean, 39 ans, à Douai, contusion avec gonflement de l'avant-bras droit : 12 à 15 jours. — Breyne Achille, 35 ans, Hellemmes-Lille, corps étranger de la cornée œil droit : ne chôme pas. — Normand Louis, 44 ans, à Déchy, plaie contuse du talon gauche : 12 jours. — Hiroux Eugène, 13 ans, à Sin-le-Noble, plaie contuse de l'œil gauche, paupière supérieure, près de la racine du nez : 10 à 12 jours. — Delly François, 23 ans à Sin-le-Noble, plaie par piqure infectée de la main gauche : 12 à 15 jours. — Desailly Eugène 34 ans, à Sin-le-Noble, contusion du flanc droit : 12 jours. — Despretz Antoine, 18 ans, à Sin-le-Noble, corps étranger de l'œil gauche, légère conjonctivite ne chôme pas. — Lefils Maurice, 48 ans, à Sin-le-Noble, contusion avec ecchymose du pied droit, face dorsale : 12 à 15 jours. — Pucek Jean, 49 ans, à Frais-Marais, contusion du thorax : 12 à 18 jours. — Wawrzeniak Victor, 32 ans, à Frais-Marais, contusion du pied droit : 15 à 18 jours. — Herman Roger, 16 ans, à Waziers, plaies par écrasements d'orteils pied droit : 2 mois. — Moquet J.-B., 44 ans, à Frais-Marais, contusions avec ecchymoses épaule droite et cuisse droite : 18 à 20 jours. — Demagny Paul, 17 ans, à Lallaing, s'est fait mal dans l'aine en soulevant une berline de charbon : 12 jours. — Josephczak Ignace 35 ans, à Frais-Marais, contusions du coude et de l'avant-bras gauche : 12 à 15 jours. — Fabis Stéphan, 17 ans, à Frais-Marais, contusion et plaie contuse du dessous du genou gauche : 15 à 20 jours. — Komolka André, 44 ans, à Frais-Marais, contusion de l'abdomen : 15 à 20 jours. — Masek Charles, 22 ans, à Lallaing, contusion de la région dorsale inférieure : 1 mois. — Marcout Henri, 16 ans, à Râches, plaie de l'index gauche, du médius gauche avec entorse de l'articulation réunissant la première phalange à la deuxième : 20 jours. — Lécu Henri, 39 ans, à Lallaing, plaie contuse de la main gauche : 25 jours. — Tomczak Etienne, 26 ans, à Lallaing, plaie contuse du poignet gauche : 12 jours. — Gilewski François, 30 ans à Frais-Marais, contusion lombaire : 12 à 15 jours. — Desprès Jules, 24 ans, à Frais-Marais, plaie contuse de la jambe gauche au-dessus du genou : 15 jours. — Coulon Angèle, 18 ans, à Sin-le-Noble, plaie du poignet gauche : 12 jours. — Delval Henri, 63 ans, à Sin-le-Noble, plaies profondes de la face palmaire de la main gauche et des doigts : 12 à 15 jours. — Raussin Pierre, 22 ans, à Sin-le-Noble, plaie par piqure du talon droit : 15 jours. — Duconseille Jules, 49 ans, à Sin-le-Noble, entorse légère du poignet gauche et plaie du genou droit : 12 à 15 jours.

VALENCIENNES

EN ETAT D'EBRIÉTÉ, UN HOMME TOMBE DANS UNE CAVE

Au cours de la nuit dernière, des passants qui passaient rue Jean Bertier, entendirent des plaintes provenant d'une cave d'une maison en démolition. Ils descendirent et se trouvèrent en présence d'un homme, en état d'ébriété, portant une blessure de 6 à 7 centimètres de long à l'arcade sourcilière gauche par où le sang coulait abondamment.

Interrogé, cet individu déclara se nommer Nestor Billoire ; c'est tout ce qu'il a pu dire. Il a été admis à l'Hôtel Dieu pour y recevoir des soins.

AU PARQUET

Arrestation d'une voleuse à Onnaing

Mme Joachim, née Berthe Monaro, cabaretière, rue de Vicq, à Onnaing, recevait, vers 13 heures, la visite d'une femme qui prit place près du comptoir.

Peu de temps après, le garçon brasseur venait livrer des marchandises.

Mme Joachim descendit avec dernier dans la cave, laissant la femme seule dans son débit. Quand elle remonta de la cave, celle-ci était partie.

En ouvrant le tiroir-caisse du comptoir, la débitante constata la disparition d'une somme de 50 fr.

Mme Joachim se mit à la recherche de l'indésirable cliente, qu'elle découvrit dans un autre estaminet et l'emmena à la mairie où, interrogée, elle déclara se nommer Blanche Denis, 27 ans, fatencière, à Quivrain.

Elle déclara qu'elle n'avait pris que 30 fr., qui furent restitués à la cabaretière.

Les gendarmes, saisis des faits, arrêtèrent la fatencière.

Mise à la disposition du Parquet, elle a été écrouée.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE A QUAROUBLE

M. René Lelorrain, représentant de commerce à Fourmies, rue Gambetta, venait vers 18 heures en automobile, avec deux amis, de Blanc-Misseron. Au lieu dit « Les Quatre Chemins », à Quarouble, route Nationale, 29, ébloui par les phares d'une automobile allant dans la direction de Blanc-Misseron, M. Lelorrain ne vit pas un chariot attelé de deux chevaux qui était arrêté sur le côté droit de la route et qui n'était muni ni d'une lanterne, ni d'un feu rouge, il vint se jeter dans le chariot.

Il n'y eut heureusement aucun accident de personne, mais les deux véhicules subirent des dégâts matériels importants, s'élevant à 8.000 fr. environ.

Les automobilistes descendirent de voiture et se mirent à la recherche du propriétaire du chariot ; c'est un sieur Delbart, marchand de chiffons à Fresnes.

M. Lelorrain a saisi la gendarmerie de cet accident et une enquête est ouverte.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VIEUX CONDE

ACCIDENT D'AUTO. — Une auto venant de la direction de Condé qui voulait éviter, au passage à niveau de la rue Jaurès, une camionnette qui arrivait de la place de Vieux-Condé, accrocha la barrière du chemin de fer.

Les occupants de la voiture au nombre de quatre furent légèrement blessés à la tête et aux bras par les éclats de verre et par le choc.

Ils assurent que le passage à niveau du chemin de fer étant mal éclairé, ils n'avaient pas aperçu la barrière. D'autre part, ils affirment qu'ils étaient aveuglés par l'autre voiture qui avait négligé d'éteindre ses phares.

Après avoir été pansé les blessés ont pu regagner leur domicile.

DUNKERQUE

PLAINTE EN BRIS DE CLOTURE

Le débitant de boissons Gaston Louchart, 50 ans, domicilié, 29, rue Caumartin, a porté plainte contre le journalier Jubert Vandenberghe, 21 ans, qui au cours d'une colère, a fendu à coups de pied le panneau inférieur d'une porte et a tenté de briser la partie supérieure de cette clôture avec une matraque.

A L'HOPITAL

La voiture d'ambulance a été mandée pour conduire à l'Hôpital un nommé M..., dont le cerveau commençait à sombrer. Ce malheureux sera mis en observation.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Vendredi soir, avant la séance du Conseil municipal, M. Hébert Colleaux, secrétaire général de la Mairie présenta à Charles Valentin, maire, et aux adjoints : MM. Théry, Hyello, Ruyssen, Boulerot, Lagersie, le personnel municipal.

Très affectueusement il assura l'Administration municipal du dévouement du personnel.

Charles Valentin remercia le secrétaire général, et en termes élevés, il définit le rôle du fonctionnaire, dont toutes les forces devraient être employées au service de l'intérêt général. Ce fut un moment de douce intimité et l'on se sépara, les uns pour se rendre à la séance du Conseil, les autres pour trouver dans la famille le bref instant de repos donné pour le 1er janvier.

UN CHAUFFEUR IRASCIBLE

Le nommé Maurice Demba, 20 ans, marin chauffeur, domicilié en garni, rue Fockedey, 6, a demandé au Café Buée, qu'on lui serve à boire. Vu son état, on lui refusa toute consommation. Dember se fâcha et en profita pour démolir la porte du débit.

Cet individu s'est fait arrêter pour bris de clôture.

LES BECANIERS OPERENT

Le commissaire de police du 3e arrondissement, M. Marouzé, enquête au sujet de nouveaux vols de bicyclettes qui se sont produits. En effet, les dockers Lucien Outters de Saint-Pol-sur-Mer et Louis Manten, de Coudekerque-Branche, sont venus lui porter leurs doléances, les machines qu'ils avaient déposées entre deux lots de marchandises ayant disparu.

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Une fillette de 12 ans, Mlle Olga Devos, domiciliée rue du Nord, 7, passait hier place Jean-Bart, lorsqu'elle se sentit soudainement indisposée. Elle fut transportée à la pharmacie Dehylle, où elle reçut des soins aussi diligents qu'empressés. Elle a pu regagner peu après sa demeure.

UNE FARCE STUPIDE. — Vers [illegible] h. 30, M. René Vercoutter, traceur, domicilié 72, rue de Soubise, passait rue du Maréchal Foch, quand il fut abordé par plusieurs individus qui le rallièrent et, finalement, mirent son imperméable en pièces.

Le traceur croit que c'est là une mauvaise farce qu'on a voulu lui faire, mais comme son vêtement a été rendu inutilisable, il a porté plainte et une enquête a été ouverte.

UN MARIN QUI L'ECHAPPE BELLE. — Le marin anglais Higgins Edouard, 27 ans, embarqué à bord du vapeur « Opawa », amarré au Freycinet 7, s'en retournait vers 20 heures à son bâtiment quand il fit une chute dans la cale de radoub N° 4. Cette cale est très profonde et l'on ne se fit aucune illusion sur l'état dans lequel on relèverait le malheureux. Ce dernier fut conduit d'urgence à l'hôpital par la voiture d'ambulance. Quand les médecins examinèrent Higgins, ils durent reconnaître fort heureusement que Higgins, par un hasard miraculeux, n'avait que des contusions peu graves.

TAPAGE NOCTURNE

Le nommé Martel, domicilié rue du Maréchal French, ayant fait grand bruit au cours de la nuit dernière, a été verbalisé pour tapage nocturne.

MENUS FAITS

Essieu rompu. — Place du Palais de justice, l'essieu d'une voiture de tramway s'est rompu. Il n'y a pas eu d'accident de voyageurs mais le wattman, sous la secousse, a été blessé au poignet droit.

CHIEN EGARE. — Le nommé Vanuxem, domicilié 8, rue Edmond Flament, à Saint-Pol-sur-Mer, a trouvé un magnifique chien de chasse qu'on croit appartenir au propriétaire de la « Petite Jeannette », à Dunkerque.

INFRACTION. — Les nommées Germaine Dubreucq et Thérèse Frédérick sont poursuivies pour infraction à la police des mœurs.

LES POCHARDS. — C'est le journalier Arthur Debyser, 38 ans, domicilié à Dunkerque, qui a inauguré, cette année, les violons municipaux. Il y a été conduit comme les nommés Carbon Maurice, 35 ans, tonnelier à Coudekerque-Branche, et Dietrich Zugen, 30 ans, marins de passage, pour ivresse manifeste.

LES CHIENS ERRANTS. — On a capturé et mis en fourrière plusieurs chiens qui erraient sur la voie publique. On se montre non sans raison très actif à faire respecter l'arrêté du maire sur la divagation.

EN DEFAUT. — La police a verbalisé le voyageur de commerce Manuel Verbreugghe, domicilié à Rosendael pour défaut de lumière à sa bicyclette ; le journalier Alcide Tramcoen, de Quaedype, pour s'être enivré scandaleusement.

Enfin, pour s'être approprié d'office une place qui ne lui était pas désignée, le marchand ambulant Léon Ryckewaert a encaissé une contravention.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

MALO-LES-BAINS

ENTRE JEUNES ARTISTES. — Le commissaire de police de Malo-les-Bains, M. Plumecocq, enquête au sujet d'une rixe survenue entre deux jeunes artistes appartenant à une troupe parisienne, et qui s'étaient querellées pour une question dans laquelle nous n'avons pas à entrer.

L'une d'elles s'armant de son soulier, en frappa violemment sa rivale qui fut assez grièvement blessée à la tête et dut, de ce fait, séjourner pendant plusieurs jours dans un hôtel de la cité balnéaire.

Le Parquet ayant été saisi d'une plainte, a ordonné cette enquête.

POMMADE ULTIMA (Voir aux Annonces)

CAMBRAI

L'ŒUVRE DE L'ARBRE DE NOEL ET LA CAISSE DES ECOLES EN 1926

Les souscripteurs à l'Œuvre de l'Arbre de Noël, filiale de la Caisse des Ecoles communales, se sont montrés plus généreux encore que de coutume, au cours de l'année écoulée.

Le Comité les remercie très vivement de la sympathie qu'ils ont ainsi témoignée une fois de plus, à une œuvre qui en est digne à tous égards et aux milliers d'enfants à qui tant de générosité a permis d'offrir gâteaux et jouets.

A une époque où la cherté de toutes choses a rendu plus difficile que jamais la tâche que s'est imposée le Comité de l'œuvre, il a pu remplir son programme sans que les enfants puissent s'apercevoir que le temps des restrictions est venu. Merci encore, mille fois merci à nos concitoyens. Ils savent que les dimensions des salles dont le Comité peut actuellement disposer sont trop restreintes pour lui permettre de les associer directement à la joie des enfants. Et cette année, au surplus, l'état sanitaire, nous l'avons dit, a dicté une mesure de précaution : la suppression des fêtes offertes d'habitude aux tout-petits des écoles maternelles et aux élèves des écoles primaires de filles et de garçons.

Si les fêtes ont été supprimées pour ne pas augmenter les risques de contagion, par contre, les distributions ont été maintenues. 1.105 enfants des écoles maternelles y ont participé ; 1.117 enfants désignés par leur âge parmi les élèves de nos écoles primaires en ont bénéficié également.

Coquilles et jouets, cela va sans dire, ont été les bienvenus. Dans les écoles primaires la distribution a eu lieu le vendredi 24 décembre, par les soins des directeurs et directrices d'école.

Dans les écoles maternelles, on a procédé de la même manière le mercredi 22 décembre. Exception a été faite pour les enfants de l'Ecole maternelle licenciée de la rue Saint-Georges ; pour ces derniers, la distribution a été faite à domicile par les soins dévoués de Mlle Carlier, directrice et de Mlle Bourgeois, adjointe.

Les institutrices ont emporté de leur visite chez les parents la satisfaction de constater que leurs petits élèves étaient actuellement en excellente santé.

Un mot pour finir : le Comité de l'Arbre de Noël, à l'aurore de l'an nouveau, exprime le souhait que 1927 voie la fin des travaux de la Salle des Concerts. Alors, il s'efforcera de faire revivre les fêtes d'antan pour la plus grande joie des enfants et aussi, n'est-il pas vrai, pour le plaisir de nos concitoyens.

SAYEL
LE BON CIRAGE CRÈME
Exigez cette excellente Marque

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

Tribunal du Pas-de-Calais

SECTION DE BETHUNE

Audience Correctionnelle

BETHUNE. — 100 fr. d'amende avec sursis à Edouard Lequien, ex-garçon boucher à Béthune, actuellement soldat à Sedan, pour avoir détourné une somme d'environ 300 fr. au préjudice de M. Tabary.

BULLY. — Six jours de prison et 50 francs d'amende par défaut à Pierre Leman, manœuvre, pour ivresse en récidive.

LIBERCOURT. — Le tribunal acquitte Joseph Marciez, houilleur, pour infraction à la loi sur les débits de boissons.

MARLES.— Un mois de prison et 200 francs d'amende à Eugène Ferrand, maçon, pour avoir outragé le garde Guillaume ; 25 francs d'amende et 300 fr. de dommages-intérêts à Stéphania Chencinska, ménagère, pour coups.

LIEVIN. — 8 jours de prison et 100 francs d'amende à Jean-Baptiste Ponchel, manœuvre pour avoir soustrait de la ferraille, au préjudice de la Cie des mines de Lievin.

BILLY-MONTIGNY. — 3 mois de prison à Waclaw Machniewski, houilleur à Sallaumines, pour avoir soustrait une bicyclette.

HARNES. — 25 fr. d'amende à Augustine Lheureux, femme Senis, marchande de beurre, à Sainghin-en-Weppes, pour avoir mis en vente comme beurre, un produit renfermant 65 % de sel, et n'ayant droit qu'à l'appellation de beurre salé.

DOURGES. — 80 fr. d'amende à Thomas Wajtkowiak, boulanger, pour avoir mis en vente des pains, ne pesant pas le poids pour lequel ils étaient vendus.

CALONNE-RICOURT. — 16 fr. d'amende à Marie Turlure, veuve Dupont, marchande de beurre, pour avoir mis en vente sous le nom de beurre, un produit renfermant 42 % de sel, et n'ayant droit qu'à l'appellation de beurre demi-sel ; Joseph Gapski, houilleur, fait opposition à un jugement qui l'a condamné par défaut, le 31 janvier 1924, à huit jours de prison, pour avoir soustrait du matériel de couchage au préjudice de la Cie des mines de Marles. Le Tribunal réduit la peine à 16 fr. d'amende.

LACOUTURE. — 16 fr. d'amende avec sursis à Léon Roussel, 51 ans, cultivateur à Beuvry, pour inhumation clandestine.

VERMELLES. — Ladislas Matuszynski, houilleur, fait opposition à un jugement qui l'a condamné par défaut à 100 fr. d'amende pour infraction à la loi sur les débits de boissons. Le tribunal confirme l'amende.

BARLIN. — Lucien Hénin, garçon brasseur, à Neuilly-sur-Seine, fait opposition à un jugement qui l'a condamné par défaut, à un mois de prison pour avoir, en circulant avec son camion, causé involontairement la mort de Georges Brulen, et pour délit de fuite. Le Tribunal réduit la peine à deux amendes de 50 et 200 fr. avec confusion.

ANGRES. — 50 fr. d'amende à Stanislas Grzeskowiak, houilleur, pour outrage public à la pudeur.

ISBERGUES. — Manuel Congalvès, ouvrier d'usine, fait opposition à un jugement qui l'a condamné par défaut, à un mois de prison, pour avoir soustrait divers effets d'habillement. Comme il ne comparaît pas, le Tribunal confirme la peine.

NŒUX. — 3 mois de prison à Maurice Verquenne, visiteur à la Cie des chemins de fer du Nord, pour avoir soustrait, au préjudice de celle-ci, divers objets mobiliers.

LABOURSE. — 25 fr. d'amende à Simon Surga, houilleur, pour coups.

SALLAUMINES. — 25 fr. d'amende à Francisza Rylko, femme Czezesny, ménagère, pour coups ; 15 jours de prison 100 fr. d'amende et 900 fr. de dommages-intérêts à Héloïse Monvoisin, femme Piré, brocanteuse, pour avoir recélé un crocodile soustrait au préjudice de la Cie des Chemins de fer du Nord.

COURRIERES. — 16 fr. d'amende à Henri Lefebre, houilleur, et 100 fr. d'amende à Clovis Van den Haute, houilleur, pour coups réciproques.

MONTIGNY-EN-GOHELLE.— 16 fr. d'amende à François Polaszek, houilleur, pour coups.

LENS. — 100 fr. d'amende avec sursis à Maurice Balingon, commissionnaire public, et 16 fr. d'amende avec sursis à Lucien Collignon, chauffeur d'auto, pour coups réciproques.

— 8 mois de prison par défaut à François Luidner, houilleur, pour coups ; 2 mois de prison à Franc Skufca, houilleur, pour avoir détourné une somme de 108 francs ; 8 jours de prison à Gustave Dubocage, et à Constant Joly, s. d. n. domicile fixe, pour vagabondage.

FOUQUIÈRES-LES-LENS. — 6 mois de prison à Mohamed Kaci Moussa, houilleur, pour coups.

BRUAY-EN-ARTOIS. — 8 jours de prison à François Ponka, et 15 jours de prison à Nestor Boaszak sans professnon ni domicile fixe, merce de margarine.

LOOS-EN-GOHELLE. — 2 mois de prison et 50 fr. d'amende à Stanislas Bilski ; un mois de prison et 16 fr. d'amende à Antoine Jurczinsky ; 40 jours de prison et 25 francs d'amende à Marian Starok ; un an de prison et 5 0fr. d'amende à François Niedaleck, houilleurs à Lens, pour coups réciproques. Niedaleck a été condamné par défaut.

HENIN-LIETARD. — 100 fr. d'amende à Emile Pouchain, journalier, pour avoir soustrait une boîte de foin, une cheminée et un tuyau en ciment.

BORGIES. — 15 jours de prison avec sursis et 25 fr. d'amende à Maurice Flament, journalier à Violaines pour avoir soustrait deux lanternes de bicyclettes et 8 jours de prison avec sursis et 16 fr. d'amende à Edouard Lurtun, houleur, à Auchy-les-Mines ; 8 jours de prison et 16 fr. d'amende à Richard Déraché, houilleur, à La Bassée, pour recel ; un mois de prison et deux amendes de 25 et 5 fr. à Marcel Vifort, brocanteurs à Estaires, pour avoir soustrait de la ferraille au préjudice de l'entreprise Berré, et pour infraction à la loi sur le commerce des brocanteurs.

SAILLY-LABOURSE. — 8 jours de prison et 50 fr. d'amende par défaut à Florian Szezepanski : 50 fr. d'amende à Franciszek Ociepka et à Jean Rutkowski, houilleurs, pour avoir soustrait du sable au préjudice de la Cie d'entreprise des Constructions.

NOYELLES-GODAULT. — 3 mois de prison et 50 fr. d'amende à Jean-Baptiste Caulier, journalier, pour coups.

LAVENTIE. — Un mois de prison et 50 fr. d'amende à Jean Bos, maçon, pour coups.

EVIN-MALMAISON. — Un mois de prison avec sursis et 25 fr. d'amende à Ibrahim Amar, houilleur, à Escandain, et deux mois de prison 100 fr. d'amende par défaut à Has Izzet, houilleur, pour coups.

CONTRAINTE PAR CORPS. — Les gendarmes ont arrêté à Nœux-les-Mines, le nommé Jean Lamarre, 29 ans, qui, redevable d'une amende pour infraction à la Police des Chemins de fer, fut amené à Béthune pour purger six jours de contrainte par corps.

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

CARVIN

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Leleu Henri, aide mineur, piqûre pied droit ; Dudek Jean, rouleur, contusions épaule droite, plaie jambe gauche ; Respondek Marian, plaie index droit ; Zelske Stanislas, mineur, contusion main droite ; Nowak Joseph, conducteur, plaie main gauche ; Kyrre Stanislas, remblayeur, contusion pied droit ; Laszczewski Joseph, mineur, contusion thorax, avant-bras gauche et jambe droite ; Grzeskowiak Valentin, mineur, plaie pied droit ; Stokloesinski Jean, mineur, contusions multiples ; Gorski Jean, remblayeur, plaie jambe droite ; Duthilleul Albert, mineur, contusion dos ; Cieslik Edouard, conducteur, contusions multiples ; Mackowski Théodore, mineur, plaies main droite ; Ceja François, aide, plaie cuir chevelu ; Kucia Romuald, aide, contusion main droite ; Hurtez Félix, mineur, contusion reins ; Dujardin J.-B., aide, contusion genou droit ; Stanowiak Stanislas, rouleur, lumbago ; Vogtow Antoni, conducteur, contusion lombaire ; Caudrelier Victor, boiseur, plaie jambe droite ; Glowacz Antoine, mineur, contusion dos ; Dieudonné Henri, ouvrier à veine, plaie main gauche ; Tincq Edmond, aide à veine, contusion bras droit ; Glowacki Antoine, boiseur, contusion bras gauche ; Mackniewicz Joseph, aide mineur, plaie main gauche ; Jachimowski Casimir, aide, plaie cuir chevelu ; Kowalyszyn Ivan, freineur, fracture jambe droite ; Bouillier Arthur, mineur, plaie main gauche ; Evrard Octave, reculeur, désinglement annulaire gauche ; Auquier William, soudeur, corps étranger cornée gauche ; Dandres Jules, scieur, piqûre médius droit ; Bolla Antoine, remblayeur, contusion lombaire ; Louchart Maurice, plaie pouce gauche ; Dablement Alexandre, chargeur, plaie gros orteil pied gauche ; Dedoncker Joseph, remblayeur, plaie auriculaire gauche ; Gourlez Gaston, mineur, conjonctivite ; Omielan Félix, mineur, contusion épaule droite ; Lainelle Honoré, boiseur, contusion œil gauche ; Dal Kleber, aide, écrasement index droit ; Hnatink Len Radzon, remblayeur, contusion coude gauche ; Luppi Egidio, mineur, écrasement index droit ; Ciliquennois Louis, remblayeur, plaie auriculaire gauche ; Lettry Lodi, berger, hernie inguinale droite ; Facq Alfred, plaie main droite ; Krupa Waclow, conducteur, entorse pied droit ; Bouillier J.-B., mineur, contusion et entorse aux deux pieds ; Krakonski Edouard, galibot, contusion genou gauche ; Biedzinski Joseph, remblayeur, contusion thoracique gauche ; Ratez Désiré, conducteur, amputation auriculaire gauche ; Jasinski Joseph, débelleur, contusions et plaies scapulum droit ; Ponsin André, raucheur, contusion dos ; Chojnicki Pierre, raucheur, plaie jambe gauche.

ISBERGUES

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Delannoy Léon, machiniste, brûlures face ; Regardo Comforenz, lamineur, blessé main droite ; Reisse Omer, apprenti, blessé hanche droite ; Estèves José, tuteur, blessé pied droit ; Boulanger Maurice, lamineur, blessé main gauche ; Anibal Auguste, déchargeur, blessé à la main droite ; Laurent Léon, déchargeur, blessé main droite ; Suzezinski Etienne, chargeur, blessé main droite ; Debailleul Oscar, manœuvre, blessé pied droit ; Gantois Henri, apprenti, blessé main droite ; Charlet Théodule, laveur, blessé main gauche ; Warnet Pierre, tuteur, blessé œil gauche ; Mora Charles, chargeur, blessé jambe gauche ; Westrelin Henri, déchargeur, blessé front ; Delannoy Aphrodis, accrocheur, blessé jambe droite ; Roussel Léon, machiniste, blessé œil droit ; Devos Maurice, magasinier, blessé pied gauche ; Cousin Georges, machiniste, blessé main droite ; Luchez Alphonse, basculeur, blessé genou droit ; Gavory Paul, rouleur, blessé genou gauche ; Pouille Jules, manœuvre, blessé main droite ; Vanmaele Emile, manœuvre, blessé main droite ; Sfeer Roger, manœuvre, blessé jambe droite ; Allein Robert, manœuvre, blessé main gauche.

BRUAY-EN-ARTOIS

ACCIDENT DE MINE. — Au moment où l'aide boxeteur Edouard Diéval, 30 ans, demeurant à Bruay, 41, rue de Châtellerault, emplissait une berline de cailloux sous le couloir, cette berline se déplaça et une roue lui désongla le gros orteil du pied gauche ; Diéval, qui est soigné par le docteur Hernu, devra chômer pendant trois semaines.

DIVORCES CONSULTATIONS
Cabinet fondé en 1902
Michel JOYE, g. en droit, 15, r. J.-Gielée, LILLE

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE

CALAIS

UN INDIVIDU JOUE DU RASOIR. — Une scène de violence qui aurait pu tourner au tragique s'est déroulée, dans une maison de tolérance de Calais-Nord.

Une dispute ayant éclaté entre plusieurs consommateurs, l'un d'eux, un nommé Franco-Eloi, 23 ans, sujet espagnol, demeurant rue de la Citadelle, sortant un rasoir de sa poche, s'est rué sur un individu qui se trouvait dans l'établissement.

Portant quelques coups de son arme improvisée à son adversaire, le nommé Franco ne réussit qu'à lacérer ses vêtements.

Son coup fait, il s'empressa de prendre le large, mais la police, prévenue déjà, ne tarda pas à le retrouver dans un établissement du voisinage.

Emmené au poste de police de permanence l'individu y passa le reste de la nuit.

Interrogé, hier matin, par M. Favoret, commissaire de police de permanence, Franco a reconnu les faits et a allégué pour sa défense qu'il s'était servi de son arme parce qu'il se croyait menacé.

Un procès-verbal de ces faits a été rédigé et transmis au Parquet qui donnera à cette affaire, les suites qu'elle comporte.

CHUTE D'UN CYCLISTE. — Hier matin, vers 11 heures 15, le jeune Lecocq, 16 ans, journalier, demeurant aux Hemmes-de-Marck passait à bicyclette sur le boulevard Jacquard, quand soudain la roue avant de sa machine s'engagea dans un rail de tramway et tomba. Il ne se fit, heureusement, que des blessures sans gravité.

AGRESSION ET VOL BOULEVARD DES ALLIÉS. — Dimanche vers 2 heures du matin, M. V..., demeurant à Calais-Nord, passait sur le Boulevard des Alliés quand soudain, deux jeunes gens se jetèrent sur lui, lui portèrent des coups et lui dérobèrent sa montre et son portefeuille, contenant une certaine somme d'argent.

Leur coup fait, les deux maladrins prirent la fuite et M. V... n'eut que la ressource de déposer une plainte à la police. Une enquête est ouverte.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

ETAPLES

DISPARITION. — Mme Lecuyer, demeurant, rue Grand-Pierre, a déclaré à M. le Commissaire de police que son fils Michel avait quitté le domicile de ses parents le 25 décembre dernier, en prétextant qu'il se rendait à Paris-Plage pour y toucher sa quinzaine. Des renseignements recueillis il résulte que Lecuyer se trouvait à Arras le 26, mais depuis cette date sa trace est totalement perdue. Une enquête est ouverte.

EN BELGIQUE

MOUSCRON

INQUIETANTE DISPARITON

Depuis quelques jours, le populeux quartier du « Risquons-Tout » se trouve en émoi.

En effet, la nommée Angèle Busskaert, née à Mouscron, le 19 Mai 1887, mère de 2 enfants, dont l'un est âgé de 6 ans et l'autre de 4 ans, qui vivait en bon ménage avec son époux Emile Dermulle habitant Chaussée du Risquons-Tout, 213, a quitté le domicile conjugal mercredi dernier pour une destination jusqu'ici restée inconnue.

La police, tant locale que régionale, n'a pu trouver aucune trace de la disparue. Celle-ci est partie en compagnie de ses deux enfants mercredi dernier, soi-disant pour faire quelques courses.

Arrivée rue du Rotelet, elle envoya les deux enfants chez sa sœur qui habite dans la dite rue.

L'infortunée poursuivit ensuite son chemin.

La malheureuse, qui, depuis la mort de sa mère, est atteinte de neurasthénie, était très estimée dans le quartier.

Voici son signalement : robe grise avec paletot noir ; un châle bleu-vert foncé, porteuse d'un petit sac à main cuir marron, cheveux noirs, taille 1 m. 50.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE. — Avant l'assemblée générale une manifestation de sympathie sera faite à M. Joseph Vandevelde, président de la Ligue Ouvrière, dont le mandat de bourgmestre vient d'être renouvelé par l'arrêté royal du 30 décembre dernier.

Nous faisons appel près de tous les citoyennes et citoyens groupés ainsi qu'à toute la jeunesse socialiste, pour qu'ils assistent très nombreux à la manifestation ainsi qu'à cette importante réunion.

Rendez-vous tous mercredi 5 janvier, à 7 h. 30 du soir précises à « La Fraternelle ».

A L'HARMONIE OUVRIERE. — L'Harmonie Ouvrière a le plaisir d'inviter ses musiciens, munis de leur instrument, à une réunion qui aura lieu à « La Fraternelle » le mercredi 5 janvier, à 7 h. 30 précises du soir afin de prendre part à une manifestation de sympathie à M. Joseph Vandevelde, qui vient d'être nommé Bourgmestre.

La petite cérémonie aura lieu avant l'assemblée générale du Parti.

A LA LIGUE OUVRIERE. — Mercredi prochain 5 janvier, à 7 h. 30 du soir, se tiendra à « La Fraternelle », l'assemblée générale de la Ligue Ouvrière et de la Ligue des Femmes Socialistes.

Ordre du jour : La Situation Politique ; Le nouveau Collège échevinal ; Le programme communal ; Communications diverses.

MENIN

REUNION DES NOUVEAUX ELUS DU CONSEIL COMMUNAL. — C'est donc mercredi, le 5 janvier prochain, à 7 heures du soir, qu'aura lieu la première réunion des nouveaux élus du Conseil communal.

On se rappelle que le corps électoral de cette ville s'est prononcé le 10 octobre dernier pour une majorité purement socialiste. Malgré la campagne menée par les partis adverses, cléricaux, libéraux et moscouvites, le parti ouvrier socialiste a vu augmenter son nombre de suffrages qu'il est devenu le tout puissant.

Les socialistes qui administraient la ville de 1921 à 1926, avec l'appui du seul libéral élu, et non sans difficultés, ont balayé ce dernier aux élections communales du 10 octobre 1926. La fraction socialiste qui possède huit membres sur quinze formeront donc un cabinet échevinal homogène.

M. Auguste Debienne, député-bourgmestre, restera à son poste. M. Delaeernier Robert, conseiller provincial, aura dans ses attributions les Finances et l'Instruction publique ; M. Verraes Auguste, actuellement échevin de l'Assistance publique, aura le portefeuille des Travaux publics ; M. Goorman Gilbert sera nommé échevin de l'Assistance publique.

ETAT CIVIL. — **Naissances.** — Deroo Jeannine Julie Georgine, 226, rue de Lille ; Morelle Agnès-Maria, 151, rue de Lille ; Provoost Emile Maurice Georges, 21, rue Royale ; Vanpoucke Diane Barbe, esplanade, 8, impasse du Collège ; Verbèke Walter Noël, Hallerwynst, 29, rue d'Halluin ; Rôger Berthe Noëlle, 35, rue de l'Esplanade ; Deynhaève Michel Paul, 467, rue de Bruges ; Rabbe Marcel Polydore, 10, rue de Furnes.

Publications. — Verlinde Jérôme, forgeron, 80, Bas Chemin, et Liétaer Malvine, ouv. tabac, 16, rue de la Commère.

Décès. — Ostyn Georgine, 527, rue de l'Union ; Waelckens Françoise, 437, boulevard de la Liberté ; Gilbert Rosalie, 23, place d'Armes ; Capon Ernest, 7 jours, 10, rue d'ela Commère ; Rigolle Frédéric, 85 ans, boulevard de la Liberté ; Verfaille Louise, 71 ans, rue du Moulin-St-Jean, 76 ; Talmouth Marie, 56 ans, rue des Bénédictines